

Commune :
QUESTEMBERT (184)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 2480 D
Document vérifié et numéroté le 07/03/2019
APTGC VANNES
Par DOMINIQUE SAVINA
Inspectrice des Finances Publiques
Signé

VANNES
Pôle de topographie et de gestion cadastrale
13 Avenue Saint Symphorien
56020 VANNES Cédex
Téléphone : 02 97 01 50 66
ptgc.morbihan@dgrip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : AI
Feuille(s) :
Qualité du plan :
régulier avant 20.03.1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 07/03/2019
Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage
dressé
Par GILLES SEVAUX (2)
Réf. : 172935-A
Le 31/01/2019

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou d'ornage, dont copie ci-jointe, dressé
le _____ par _____ géomètre à _____
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente mise 6463.
A _____, le _____

(1) Rayer les mentions inutilisées. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc.)
(3) Préciser les noms et qualités du signataire ou est titulaire du propriétaire (mandataire, avocat, représentant qualifié de l'autorité propriétaire, etc.)

Modification selon les enregistrements d'un acte à publier

